



**Cellule Jeunesse,
Culture et Arts**

Périodique N° 04 / 2004

**LA TECHNOLOGIE DE COMMUNICATION DE
L'INFORMATION :
OUTIL STRATEGIQUE POUR RELACER L'AGRICULTURE
EN VUE DE RESORBER LE CHOMAGE
AU SEIN DE LA JEUNESSE
(Cas de la République Démocratique du Congo)**

- Septembre 2004 -

TABLE DES MATIERES

	PAGE
REMERCIEMENT-----	2
CHAPITRE I :	
PRINCIPES AYANT ORIENTE LA RECHERCHE-----	4
1.1. BIEN-FONDE DE LA RECHERCHE-----	4
1.2. PROBLEMATIQUE-----	4
1.3. HYPOTHESE-----	4
1.4. TECHNIQUES UTILISEES DANS LA RECHERCHE-----	5
CHAPITRE II :	
REGARD SUR L'IMPORTANCE DE LA VULGARISATION ET LES PRATIQUES EN RAPPORT AVEC LES DROITS D'USAGE, DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT FORESTIER EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO-----	6
2.1. LES DOMAINES AGRICOLES-----	6
2.2. L'USAGE FORESTIER-----	6
2.3. LA VALORISATION DES TERRES-----	7
2.4. LA RECONSTRUCTION DES FORETS : LE REBOISEMENT-----	7
CHAPITRE III :	
REGARD SUR L'INCIDENCE DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION AU SEIN DE LA JEUNESSE-----	8
3.1. LA VULGARISATION DU CODE FORESTIER-----	8
3.2. L'ABSENCE DES MECANISMES DE COMMUNICATION -----	8
CHAPITRE IV :	
OBSERVATIONS FAITES SUR LES TECHNIQUES POTENTIELLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO-----	11
4.1. LES TECHNIQUES TRADITIONNELLES -----	11
4.1.1. Les pratiques basées sur la culture et les arts-----	11
4.1.2. Les rencontres basées sur les coutumes-----	11
4.1.3. Les échanges basés sur les pratiques communautaires-----	11
4.2. LES SUPPORTS ECRITS ET IMAGES -----	11
4.2.1. La bibliothèque-----	11
4.2.2. Les annonces publicitaires-----	12
4.3. LES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES ET VIRTUELLES -----	12
4.3.1. La radiodiffusion-----	12
4.3.2. Les émissions télévisées -----	12
4.3.3. L'informatique-----	12
CHAPITRE IV :	
COMPREHENSION EN RAPPORT AVEC LES POTENTIALITES OBSERVEES SUR LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION EN REPUBLIQUE DEMOCTAIQUE DU CONGO-----	13
CONCLUSION-----	14
BIBLIOGRAPHIE -----	15

REMERCIEMENT

La cellule Jeunesse, Culture et Arts d'ArtHum se fait le devoir de transmettre ses gratitudes à l'Institution The Network University basée à Amsterdam en Hollande, et plus particulièrement les formateurs en matière de jeunesse et transformation de conflit, dont Ditta Dolejsiova, pour avoir bien voulu nous transmettre l'annonce du lancement d'un prix pour des jeunes écrivains africains.

Ce prix destiné aux jeunes africains âgé entre 18 et 30 ans, serait un stimulus pour que la jeunesse puisse contribuer à proposer des stratégies adaptées et influencer ainsi les pouvoirs décisionnels sur les besoins et l'importance de la Technologie de Communication de l'Information en vue de résorber le chômage en Afrique.

Pour ce faire, nos remerciements s'adressent également à la Fondation de la Jeunesse Africaine (African Youth Foundation – AYF) pour avoir lancé ce prix qui drainera certainement des idées variées sur le sujet à développer.

La Cellule Jeunesse

LA TECHNOLOGIE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION : OUTIL STRATEGIQUE POUR RELANCER L'AGRICULTURE EN VUE DE RESORBER LE CHOMAGE AU SEIN DE LA JEUNESSE

INTRODUCTION

Les activités de la jeunesse, la culture et les arts au sein de notre association ont été principalement initiées dans le but de soutenir les initiatives de paix et de reconstruction aussi bien physique que psychosociale en République Démocratique du Congo, et plus particulièrement dans les Provinces de l'Est déchirées par des vagues de guerre depuis 1996.

Parmi les affres apportés par ces guerres et d'autres conséquences liées à la mauvaise gouvernance du régime déchu du Président Mobutu, le chômage sévit et devient un cheval de bataille pour des actes violents et la multiplication de groupes armés incontrôlés, pour la plupart, et qui se livrent au recrutement des enfants ainsi que d'autres abus. Ce phénomène, ajouté à celui des enfants de la rue, fait partie prenante des causes de la déperdition scolaire et du banditisme.

La faim ou la disette qui s'observe dans des familles faisant aussi partie de sévices liés à la guerre ainsi que l'improductivité, qui est un facteur clé d'insécurité sociale et du désespoir au sein des communautés, auraient certainement des solutions par l'apport d'une agriculture orientée, adaptée et soutenue par la technologie de communication de l'information.

CHAPITRE I

PRINCIPES AYANT ORIENTE LA RECHERCHE

1.1. BIEN-FONDE DE LA RECHERCHE

Il est nécessaire de mettre à profit des mécanismes de communication divers en vue de former et informer les communautés pour qu'elles arrivent peu à peu à bien user de leurs potentialités et ressources dans le but de pouvoir se prendre en charge et aspirer ainsi à un développement durable.

Les techniques traditionnelles de communication de l'information aidant, il est cependant important de les adapter aux réalités actuelles, voire adhérer à celles répondant à la technologie moderne, faute de quoi il risque d'y avoir toujours, comme cela est observé, une inadéquation ou un décalage entre les problèmes posés et les moyens pour y remédier.

1.2. PROBLEMATIQUE

Pendant que le processus de paix et de reconstruction envisage de lancer la dynamique de démobilisation, désarmement et réinsertion sociale d'ex-combattants, il est temps que le pouvoir public et la société civile congolaise puissent songer aux activités d'apprentissage des métiers pendant la période de leur cantonnement, activités parmi lesquelles l'agriculture devrait être prise en compte avec beaucoup plus d'intérêt par le fait qu'elle constitue l'activité principale dont dépendent directement toutes les communautés rurales ainsi que celles vivant dans des centres urbains de façon indirecte.

Au sein de leurs communautés d'accueil, la question de stigmatisation d'ex-combattants expérimentée dans plusieurs milieux affectés par la guerre civile ou d'autres formes de conflits armés nécessite également une préparation psychologique des habitants ordinaires afin que le retour des dits ex-combattants soit à la fois vue comme une recomposition normale de leurs villages ou collectivités, tout en attendant d'eux une contribution à la promotion sociale par des métiers générateurs de revenu dont l'agriculture. Le non-retour de ces ex-combattants dans leurs collectivités, après la démobilisation, ne permettrait non plus le lancement d'activités agricoles souhaitées car les espaces à vocation agricole doivent à la fois être libre d'activités et de circulation.

1.3. HYPOTHESE

Le gouvernement et notre génération arriveraient à résorber le chômage si la population était rationnellement informée sur l'importance de l'agriculture dans le contexte socio-économique que traverse le pays, mais également si la jeunesse était formée en rapport avec de nouvelles techniques agricoles à vocation professionnelle, dans un environnement serein et doté de mécanismes de vulgarisation et de communication de l'information efficaces et adaptées.

1.4. TECHNIQUES UTILISEES DANS LA RECHERCHE

En vue de circonscrire notre étude dans le contexte de communication de l'information au service de l'agriculture, nous avons pu nous servir de l'**observation** en essayant d'y prélever quelques indicateurs tendant à la promotion et la création d'emplois, avec un intérêt particulier sur l'agriculture, et des signes avant-coureurs de leur maintien en statu quo ou de leur régression.

Nous avons en même temps utilisé la **technique documentaire** dans le souci de comparer les résultats de nos observations aux affirmations issues d'autres publications.

CHAPITRE II

REGARD SUR L'IMPORTANCE DE LA VULGARISATION ET LES PRATIQUES EN RAPPORT AVEC LES DROITS D'USAGE, DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT FORESTIER EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. LES DOMAINES AGRICOLES

Les problèmes de terre abondent et interfèrent souvent avec d'autres conflits. Passer cette réalité inaperçue serait le mauvais premier pas, parce que toute initiative d'obédience agricole fait en premier lieu face au problème d'espace qui répondrait aux critères à prendre en compte pour la réussite du projet.

En plus, dans la plupart des situations de crise, les domaines agricoles subissent des maraudages ou dévastations dus à la lutte pour la survie, par des populations environnantes ou des personnes en fuite d'une part, et d'actes de vandalisme ou destructions méchantes posés par des groupes adverses ou incontrôlés de l'autre part.

2.2. L'USAGE FORESTIER

Avec le temps, lorsqu'il n'y a plus rien de consistant dans les champs et plantations, les gens s'attaquent à la forêt et aux espaces jadis protégés. Curieusement, lorsque la crise perdure, ces genres de comportement prennent libre cours, les habitudes étant une seconde nature, les pratiquants y « prennent goût », malgré eux, et lorsque d'autres alternatives tardent à venir, c'est la catastrophe écologique qui pointe à l'horizon.

« Les droits d'usage forestiers des populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier sont ceux résultant de coutumes et traditions locales pour autant que ceux-ci ne soient pas contraires aux lois et à l'ordre public. Ils permettent le prélèvement des ressources forestières par ces populations, en vue de satisfaire leurs besoins domestiques, individuels ou communautaires. »¹

Notre intérêt sur les forêts est fondé par le fait qu'à leurs abords et en leur sein où les gens jettent leur premier regard lorsqu'il s'agit de trouver de l'espace, quel que soit pour l'agriculture ou d'autres genres d'exploitation, comme si les forêts n'étaient pas en elles-mêmes des espaces déjà « occupés. » Alors que faire ? Où est-ce que l'agriculture doit être pratiquée.

« Le domaine forestier est protégé contre toute forme de dégradation ou de destruction du fait notamment de l'exploitation illicite, de la surexploitation, du surpâturage, des incendies et brûlis ainsi que des défrichement et des déboisements abusifs... Est interdit, tout déboisement sur une distance de 50 mètre de part et d'autre des cours d'eau et dans un rayon de 100 mètres autour de leurs sources... Sont également interdits sur toute l'étendue du domaine forestier, l'abattage, l'arrachage et la mutilation des essences forestières protégées. »²

¹ CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Code Forestier – Loi n° 011/2002 ; Journal Officiel du 29 août 2002, P. 15

² CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Code Forestier – Loi n° 011/2002 ; Journal Officiel du 29 août 2002, P. 17

2.3. LA VALORISATION DES TERRES

Après la crise, un autre dilemme auquel tout intervenant social doit s'attendre, c'est bien celui de la révision, la redistribution, la re-affectation ou revalorisation d'espaces par rapport à la question de chefferie, d'appartenance, d'héritage ou de succession. Sans pour autant nous attarder sur un débat à caractère juridique, nous dirions seulement qu'aucun de ces mesures ne peuvent avoir un apport durable au service des communautés si les pouvoirs locaux et les habitants ignorent ou ne mettent pas en pratique ce que sont les droits d'usage, de protection et d'aménagement forestier.

« L'aménagement forestier peut être orienté vers la production durable de tous les produits forestiers et de produits pour la biotechnologie, les services environnementaux, le tourisme et la chasse, les autres objectifs compatibles avec le maintien du couvert forestier et la protection de la faune sauvage. »³

2.4. LA RECONSTRUCTION DES FORETS : LE REBOISEMENT

La reconstruction des forêt fait d'ailleurs partie intégrantes des activités agricoles à encourager et le pouvoir public y a un grand rôle à jouer. En réalité, cela constitue toute une spécialité, d'où la nécessité d'encadrement, d'information et de formation. C'est tout à fait une opportunité ouverte à la jeunesse pour se trouver une occupation, un métier.

« L'Etat encourage l'implication de tous les citoyens, des communautés locales et des entités décentralisées dans les opérations de reboisement. A cet effet, des terrains forestier domaniaux, des plants et graines d'essences forestières ainsi que l'encadrement nécessaire sont mis à la disposition des personnes physiques ou morales dans les conditions fixées par arrêté du Ministre...Pour assurer le financement des opérations de reboisement et d'aménagement, de contrôle et de suivi de leur réalisation, il est créé un fonds forestier national émergeant au budget pour ordre et alimenté notamment par les recettes des taxes de reboisement et autres redevances forestières. »⁴

³ CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Code Forestier – Loi n° 011/2002 ; Journal Officiel du 29 août 2002, P. 21

⁴ CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Code Forestier – Loi n° 011/2002 ; Journal Officiel du 29 août 2002, P. 22

CHAPITRE III

REGARD SUR L'INCIDENCE DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION AU SEIN DE LA JEUNESSE

3.1. LA VULGARISATION DU CODE FORESTIER

Le Code Forestier ou Loi N° 011/2002 publié le 29 août 2002 par le Cabinet du Président de la République, dans le Journal Officiel qui est à sa 45^{ème} année d'existence en cette année 2004, reste encore méconnu par la majorité de la population congolaise, ou du moins une lettre morte en ce sens que les pratiques en cours expriment tout simplement une dichotomie vu les objectifs fixés sur base de plusieurs facteurs majeurs qui ont commandé la **révision totale** du régime forestier congolais tel que stipule l'exposé de motif du même code.

Une partie de l'exposé de motif de cette loi dit ceci : « Ainsi, on a constaté que 42 ans après son accession à l'indépendance, la République Démocratique du Congo ne s'est pas encore dotée d'un régime forestier approprié, à savoir un cadre légal qui permet, à la fois, à la forêt de remplir en équilibre ses fonctions écologiques et sociales, à l'administration forestière de contribuer substantiellement au développement national et aux populations riveraines de participer activement à la gestion des forêts pour pouvoir en tirer un bénéfice légitime. »

Maintenant que cette loi existe depuis 2002, il est du devoir du Gouvernement et du Secteur de communication de l'information de pouvoir vulgariser ce code dont les copies, jusque là, ne se trouvent que dans certains bureaux administratifs ou des organisations non-gouvernementales qui semblent ne pas très bien savoir quoi en faire finalement. Les exemplaires de ce code sont par contre absents dans les regroupements ou associations locales à vocation agricole, moins encore chez les paysans et leur jeunesse.

3.2. L'ABSENCE DES MECANISMES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION, RESULTANTE D'UNE SITUATION DE CONFLIT, SELON UNE ETUDE FAITE A UVIRA EN RD CONGO

Les paragraphes, questions et tableaux ci-bas sont extraits de notre périodique N° 02 publié le 30 juin 2004. Vous pouvez trouver le document complet de ce périodique en version française sur la page web du site Internet de notre organisation :

<http://romero-online.com/respect/arthum>

En cas de difficulté sur la page d'accueil, la procédure est la suivante : cliquer sur **Activités** ; dans la fenêtre des activités, descendre jusqu'à la dernière activité du **deuxième trimestre 2004** et cliquer sur le lien

« [Le déploiement des Casques Bleus à Uvira dans la Prvince du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo : un parcours conflictuel avec la communauté locale.](#)»

Il est dit ceci :

« Avant de poursuivre l'interprétation des résultats de notre enquête et les commentaires y relatifs, nous avons trouvé nécessaire de rappeler que notre échantillon était pris au hasard parmi les gens qui fréquentaient régulièrement le site de la MONUC à Kavimvira.

Il était certainement prévisible que certaines personnes déjà employées et intégrées dans le circuit de cette mission onusienne ne puisse répondre à notre interview pour des raisons aussi bien personnelles qu'en rapport avec leurs statuts et responsabilités au sein même de la MONUC... C'est pour cette raison que le formulaire d'enquête présenté n'a pas été distribué dans les bureaux comme tels, mais cela a été remis aux gens dans la mêlée devant les installations de la MONUC, aux alentours et dans les quartiers éloignés de Kavimvira, pourvu que le formulaire puisse tomber dans les mains de quelqu'un qui fréquente régulièrement le site de la MONUC installé à Kavimvira – Kilomoni. Cette entité, bien entendue, est un milieu faisant partie de la Cité d'Uvira... La période au cours de laquelle l'interview (sur base du questionnaire) a été menée est de 10 jours, soit du 15 au 25 mai 2004... Nous demanderions aux lecteurs de ce document de bien vouloir tenir compte de cette date lors qu'ils parcourent la présentation et l'interprétation des résultats qui suivent immédiatement dans la troisième partie, et plus particulièrement concernant les tableaux N° 4, 16, ... Les autres développements du contexte après le 25 mai 2004 aurait certainement pu être la préoccupation des participants à l'interview. Néanmoins, à la lumière de leurs réponses, tout ce qui a suivi comme incident, événement ou évolution du contexte ne pourra être qu'une suite logique ou prévisible en son temps. »⁵

Comment avez-vous appris les nouvelles d'offre d'emploi à la MONUC ?

Tableau n° 4

Moyen par lequel les interviewés ont appris la nouvelle d'embauche	Femmes	Hommes	Total/point de vue	Pourcentage
Radio (RTNC - Uvira)	08	08	16	18
Télévision	00	00	00	0
Journal	00	00	00	0
Revue ou magazine	00	00	00	0
Affiche	00	00	00	0
E-mail	00	00	00	0
De bouche à oreille	17	49	66	74,1
Abstention	01	06	07	7,8
TOTAL	26	63	89	

Dans cette étude traitant du conflit, il a aussi été nécessaire de comprendre le mécanisme d'information qui aurait concouru à la motivation primaire dans cet engouement des personnes en quête d'emploi à la MONUC. Le tableau n° 4 signale un rapport de 66/89 ou 74,1 % du groupe ayant appris la nouvelle d'embauche à la MONUC de bouche à oreille, moyen appelé communément "radio-trottoir". Le rapport qui suit est nettement éloigné du premier. Il nous donne 16/89, soit 18 % du groupe ayant appris la nouvelle par la radio RTNC-Uvira.

⁵ ARTISTES POUR L'HUMANITE : Le déploiement de Casques Bleus à Uvira, un parcours conflictuels avec la communauté locale ; Bureau Conseil, Recherche et Formation – Périodique N°02/2004, P.10

« Dans son allocution à l’occasion des cérémonies inaugurales du cybercafé de l’Office Humanitaire pour la communauté africaine (OHCA), le chef de mission de l’OHCA à Uvira, Monsieur José KABWIKI n’a pas manqué de signifier que l’objectif principal de ces installations est celui de combattre les rumeurs, lesquelles constituent une arme efficace capable de détruire tout un système de maintien de paix. Par ailleurs, le cybercafé installé en ce lieu permettra aux navigateurs d’économiser l’argent et l’énergie qu’ils dépensaient lorsqu’ils se rendaient quotidiennement à Bujumbura. »⁶

Avez-vous des informations sur la mission ou le rôle de la MONUC à Uvira ?

Oui... ..Non..... Si oui, lesquelles ?

.....

Tableau n° 16

Informations sur le rôle de la MONUC	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
Informations sur le rôle politique	00	04	04	4,5
Informations sur le rôle militaire	04	05	09	10,1
Informations sur le rôle humanitaire	00	00	00	0
Les 2 premiers volets d’informations	07	23	30	33,7
Les 2 derniers volets d’informations	00	00	00	0
Les 1 ^{er} et 3 ^{ème} volets d’informations	00	05	05	5,6
Les 3 volets d’informations à la fois	02	08	10	11,2
Pas d’informations du tout	10	14	24	27
Abstention	03	04	07	7,8
TOTAL	26	63	89	

La communication, dont l’information est une composante, a souvent été un objet ou un facteur de conflit. Avoir une idée, aussi simpliste que ce soit, sur la manière dont la population d’Uvira était informée sur la MONUC ainsi que les sujets de cette communication, est une lanterne pour comprendre les limitations et potentialités conflictuelles dans les entités d’Uvira et ses environs.

Faisant référence au tableau n° 4, 66/89 ou 74,1 % ont déclaré avoir appris la nouvelle d’embauche à la MONUC « de bouche à oreille ». Avoir 24/89 ou 27 % de déclarations selon laquelle les gens n’avaient « pas du tout d’information » au sujet du rôle de la MONUC dans leur milieu n’est pas du tout une exagération, par le fait qu’ils ne pouvaient avoir d’information fiable d’une institution de la taille de la MONUC et de son importance que par des « radio-trottoirs ».

« Ils ont, en outre, observé le prix qu’il existe encore une multiplication de bandes armées sur terrain, les médias ne couvrent pas tous les coins de la province,

⁶ MUSEME WASSO : Du nouveau dans le monde de la télécommunication à Uvira ; Le messager du Peuple-Bimensuel d’information générale N° 64 du 15/04/2004, P.1

certains milieux demeurent inaccessibles et insécurisés, la méfiance et la suspicion demeurent présentes au sein du gouvernement et entre différents groupes ethniques »⁷.

Fallait-il nécessairement attendre des manifestations violentes de la population d'Uvira, par solidarité avec celles des autres villes du pays au lendemain des affrontements armés du mois de mai passé dans la Ville de Bukavu, suivi de ceux de Kamanyola qui semblaient se rapprocher d'Uvira au point de bloquer systématiquement toute circulation des véhicules de la MONUC à Uvira, pour qu'enfin l'antenne de relais de la Radio OKAPI lancée par la même Mission Onusienne soit montée dans ce milieu ?

CHAPITRE IV

OBSERVATIONS FAITES SUR LES TECHNIQUES POTENTIELLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

4.1. LES TECHNIQUES TRADITIONNELLES

4.1.1. LES PRATIQUES BASEES SUR LA CULTURE ET LES ARTS

- Balais culturels
- Rites traditionnels
- Musique et danse
- Chorégraphie
- Théâtre et anecdote
- Contes, proverbes et dictons

4.1.2. LES RENCONTRES BASEES SUR LES COUTUMES

- Cérémonies d'intronisation
- Palabres
- Cérémonies funéraires
- Travaux collectifs
- Fêtes de mariage ou de nativité
- Cérémonies d'accueil ou d'adieu

4.1.3. LES ECHANGES BASES SUR LES PRATIQUES COMMUNAUTAIRES

- Assemblées religieuses
- Tournées d'information
- Séminaires de formation
- Campagnes de sensibilisation
- Conférences-débats
- Journées de réflexion.

⁷ NGOMA MAYABALA : Les armes légères et le processus DDR en RDC... ; Le Messager du peuple, Bimensuel d'information générale, n° 63 du 30/03/2004, P. 2.

4.2. LES SUPPORTS ÉCRITS ET IMAGÉS

4.2.1. LA BIBLIOTHEQUE (Dans quelques centres urbains)

- Ouvrages
- Revues et magazines
- Périodiques
- Journal officiel
- Journaux ordinaires
- Bulletins d'information
- Dépliants
- Bandes dessinées

4.2.2. LES ANNONCES PUBLICITAIRES (Dans les centres urbains)

- Publiposter
- Banderoles
- Pancartes
- Affiches

4.3. LES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES ET VIRTUELLES

4.3.1. LA RADIODIFFUSION (A partir des centres urbains)

- Informations générales
- Débats radiodiffusés
- Reportages radiodiffusés
- Emissions spéciales
- Théâtres radiophoniques

4.3.2. LES EMISSIONS TELEVISEES (A partir et dans les centres urbains)

- Informations générales
- Débats télévisés
- Reportages télévisés
- Emissions spéciales
- Films documentaires

4.3.3. L'INFORMATIQUE (Dans quelques centres urbains)

- Sites Web
- Messageries électroniques
- Présentations en Power-Point
- Informations sur CD-ROM ou DVD
- Vidéo-conférences
- Formations à distances ou interactives
- Autres

CHAPITRE V

COMPREHENSION EN RAPPORT AVEC LES POTENTIALITES OBSERVEES SUR LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION EN REPUBLIQUE DEMOCTAIQUE DU CONGO

Les techniques audio-visuelles et virtuelles sont des mécanismes résultant de la Technologie de Communication de l'Information en tant que telle car elles se réfèrent immédiatement à l'évolution du monde contemporain et à sa haute technologie. Malheureusement, cette technologie, pour le moins qu'elle puisse offrir en République Démocratique du Congo, est disponible pour quelques habitants des centres urbains qui peuvent y avoir accès. L'accessibilité publique à cette technologie, ou du moins aux possibilités qu'elle offre, contribuerait effectivement à la formation et la communication rapide de l'information au sein des communautés disséminées sur un large territoire qu'est celui de la RD Congo.

Tel était le souci d'un ex-Ministre de la Presse et Information en République Démocratique du Congo. « J'ai compris que pour accomplir ma mission, celle d'accompagner le processus de transition dans notre pays, c'est à dire jusqu'à la réalisation de tous les objectifs, il fallait résoudre d'abord les problèmes qui se posent dans mon secteur, parce que la presse était déjà elle-même un problème et il fallait lui apporter une thérapeutique. Et cette thérapeutique, je l'ai située à plusieurs niveaux. Dans deux secteurs, trois secteurs si nous devons accepter maintenant que les **radios communautaires** soient devenues le troisième secteur. Donc, il y a le secteur privé avec toutes les radios, les télévisions et la presse écrite. Nous avons par ailleurs des radios communautaires. Nous avons voulu nous assurer à ces niveaux que tout va bien, au niveau des équipements. »⁸

Bien sûr, il est nécessaire de compter sur les équipements perfectionnés, mais nous devons être honnêtes et réalistes pour dire que le parcours reste encore long pour arriver à couvrir des espaces enclavés et quasiment abandonnés, sans infrastructure routière adéquate et autres, où le simple téléviseur demeure toujours un mythe. Qu'en dira-t-on de l'ordinateur et les systèmes de communication y relatifs, disons l'Internet par exemple ?

Certainement, les radios de proximités constitueraient l'une de première piste de solution rapide pour le cas de la République Démocratique du Congo. Si les radios communautaires ou de proximité sont en mesure de préparer les habitants aux élections libres et transparentes, combien ne seront-elles pas de grande utilité pour la vulgarisation de techniques agricoles et le transfert de connaissances en rapport avec ce domaine et la création d'emploi en son sein ? Le président de l'Association des Radios Communautaires (ARCO) en dit quelque chose : « les radios communautaires sont des radios associatives sans but lucratifs, qui font de la communication sociale axée sur le développement. Elle sont différentes des radios rurales créées par l'Etat grâce à l'appui financier des partenaires extérieurs. Une radio communautaire remplit les missions d'intérêt général. Elle ne fonctionne pas avec des administrateurs mais plutôt avec un Comité Directeur. Les agriculteurs peuvent constituer une communauté à part et créer leur propre radio. »⁹

⁸ VITAL KAMARHE : Les médias - Vecteurs et catalyseurs de la réalisation de tous les objectifs de la Transition ; MONUC-Magazine N° 14, P. 11 - 2004

⁹ FREDDY MULONGO : Rôle des radios de proximité, avant, pendant et après les élections ; MONUC-Magazine N° 14, P. 12 - 2004

CONCLUSION

La démographie africaine étant caractérisée par une majorité des jeunes, sans emploi pour la plupart, présentent des risques ainsi que des potentialités sur lesquelles il est impérieux de se pencher. Pour le cas de la République Démocratique du Congo où la jeunesse est à la merci de la multiplication de bandes armées et la prolifération d'armes de guerre, elle est à la fois la cible des attaques et la machine de violence au sein de la société.

Pendant que le pays regorge des étendues vastes et fertiles, elle connaît en même temps des contrastes, en ce qui concerne une déforestation sauvage y observée, une agriculture moins orientée et non professionnalisée ainsi qu'une jeunesse désœuvrée ne profitant donc pas de potentialités naturelles en présence.

Pour pallier ce déséquilibre, il est nécessaire de relancer les activités agricoles de manière orientée avec une bonne politique de gestion forestière et de nouvelles méthodes agricoles vulgarisées à grande échelle par la facilitation de la Technologie de Communication de l'Information jusque dans les milieux les plus reculés ou enclavés.

Uvira, le 20 septembre 2004

Pour ArtHum

La Cellule Jeunesse, Culture et Art

BIBLIOGRAPHIE

REVUES ET PÉRIODIQUES

1. ARTISTES POUR L'HUMANITE : Le déploiement de Casques Bleus à Uvira, un parcours conflictuels avec la communauté locale ; Bureau Conseil, Recherche et Formation – Périodique N°02/2004
2. FREDDY MULONGO : Rôle des radios de proximité, avant, pendant et après les élections ; MONUC-Magazine N° 14 – 2004
3. VITAL KAMARHE : Les médias - Vecteurs et catalyseurs de la réalisation de tous les objectifs de la Transition ; MONUC-Magazine N° 14 – 2004

JOURNAUX ET BULLETINS D'INFORMATION

4. CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE : Code Forestier – Loi n° 011/2002 ; Journal Officiel du 29 août 2002
5. MUSEME WASSO : Du nouveau dans le monde de la télécommunication à Uvira ; Le messenger du Peuple, Bimensuel d'information générale, N° 64 du 15/04/2004
6. NGOMA MAYABALA : Les armes légères et le processus DDR en RDC... ; Le Messenger du peuple, Bimensuel d'information générale, N° 63 du 30/03/2004